l'art et design

campagne 2016 /

d'appren-

tissage

salaires 2015

taxe

Notre mission

Former des professionnels de haut niveau, maîtrisant les techniques et la conception de projets innovants dans le domaine de l'art contemporain, des arts visuels et du design.

Cursus

L'ESADTPM dispense 3 cursus diplômants : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (**DNSEP**) Option Art valant grade de Master européen, et deux cycles courts de trois ans, Diplôme National d'Art (**DNA**) option Design et option Art.

Particularités

- **option Art**: large ouverture sur les pratiques contemporaines de l'image (photo, vidéo...) aux installations (dispositifs, expositions...)
- **option Design**: approche globale du design, de la conception à la spatialisation des objets.

Partenariats

Notre Établissement est relié par conventions avec les structures de l'agglomération offrant aux étudiants des perspectives d'excellence :

- UFR Ingémédia (Université de Toulon)
- Villa Noailles (Hvères)
- CNCDC Châteauvallon (Ollioules)
- Théâtre Liberté (Toulon)
- Villa Tamaris (La Seyne)
- Espace d'Art Le Moulin (La Valette)
- Opéra Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire National à Rayonnement Régional TPM

Résultats

80% des titulaires du DNSEP occupent un emploi permanent en lien avec leur formation et l'ensemble des titulaires DNA option Design (Bac + 3) occupe un emploi dans les 2 ans qui suivent l'obtention du diplôme dont 80% dans un domaine directement lié à leur formation.

Une ressource précieuse

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est versée par toute entreprise ou organisation exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale ou assimilée. Elle a fait l'objet d'une réforme en 2014 et les établissements d'enseignement supérieur ne sont désormais éligibles qu'au « Barème » ou « hors quota ». Si vous souhaitez nous soutenir dans ce cadre, merci de le préciser à votre organisme collecteur, sachant que l'ESADTPM fait partie des équipements inscrits en Catégorie B - niveaux I et II.

Pourquoi verser cette taxe à l'ESADTPM?

Le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet :

- d'investir dans du matériel plus performant.
- de développer l'utilisation des nouvelles technologies
- d'améliorer les outils pédagogiques,
- de continuer à recruter des enseignants de haut niveau
- de développer nos partenariats culturels et universitaires nationaux et internationaux

Comment payer la taxe d'apprentissage?

Choisissez un organisme collecteur agréé (**OCTA** : organisme collecteur de la taxe d'apprentissage ou **OPCA** : organisme paritaire collecteur agréé) et procurezvous son formulaire. Mentionnez très clairement l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée / code UAI : 083828Z comme bénéficiaire et retournez le formulaire et le versement correspondant à votre organisme collecteur **au plus tard le 28 février 2016.**

Nos références

COMPTE TRÉSOR PUBLIC, destinataire de vos versements pour le compte de l'ESADTPM:

TRÉSORERIE DE TOULON MUNICIPALE - AV DE LA REPUBLIQUE - 83000 TOULON

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053 RIB: 30001 00831 C8330000000 27

IBAN: FR90 3000 1008 31C8 3300 0000 027

BIC: BDFEFRPPCCT

Actions annuelles

Aide à la professionnalisation des étudiants

Voyages d'études

Interventions d'artistes, conférenciers et scientifiques de haut niveau

Expositions et publications des travaux des diplômés

Ateliers de Recherche et Création (ARC) Familiarisation des étudiants avec la Recherche de haut niveau aussi bien pratique que théorique.

Plateforme Recherche

Programme pluriannuel en partenariat avec des laboratoires nationaux et internationaux.

ésadtpm







168 Boulevard Commandant Nicolas 83 000 Toulon Téléphone: +33 4 94 62 01 48 Fax: +33 4 94 62 78 80 infoesatpm@tpmed.org www.esadtpm.fr

